



## RECENSEMENT DES MARCHES 2017

Conformément à l'article 133 du Code des marchés publics et à l'arrêté du 27 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif au recensement économique des contrats.

Décision numéro	Objet	Date de signature	Attributaire	Code postal	Prix en € HT
<b>Consultations et marchés à procédure adaptée</b>					
sans objet					
<b>Appel d'offre ouvert</b>					
sans objet					

Pontcharra, le 8/02/2018,

Le Président du SIBRECSA  
Christophe BORG

- Copie à Mr le Trésorier, en Préfecture
- Publicité sur le site du SIBRECSA
- Affiché en mairie de Pontcharra le 9/02/2018

